



**Conseil de gestion du Parc naturel
marin du golfe du Lion
Session du 13 juin 2019**

Délibération n°2019-006

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 14 février 2019

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L.334-3 et suivants et R.334-31 et suivants
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération n°2017-05 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité du 21 février 2017 portant délégation donnée aux conseils de gestion des parcs naturels marins
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°010/2018 du 02 février 2018, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuvé le 10 octobre 2014

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 14 février 2019

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 14 février 2019, sans modification.

Article 2

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs.

Michel MOLY

Président du conseil de gestion



21^e CONSEIL DE GESTION DU PARC
NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCÈS-VERBAL DE SEANCE

Date : 14 février 2019

Lieu : Argelès-sur-Mer

Participants

Membres du conseil de gestion

Présidence du conseil de gestion

- M. MOLY – Gestionnaire de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (catégorie espaces protégés, associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et personnalités qualifiées)

Catégorie des services de l'État

- S. PERON, représentant le commandant de la zone maritime Méditerranée
- J-L. HALL, représentant la DIRM Méditerranée
- S. FOREST, représentant la DREAL Occitanie
- P. JUNQUET, représentant la DDTM

Catégorie des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements

- M-C. DUCASSY-PADROS – Communauté de communes Sud Roussillon
- P. DESLOT – Commune de Leucate
- C. MARGAIL – Commune de Torreilles
- A. SANGUINOL – Commune de Sainte-Marie-la-Mer
- T. DELPOSO – Commune de Saint-Cyprien
- A. PARRA – Commune d'Argelès-sur-Mer
- J. BELTRA – Commune de Port-Vendres
- J-M. SOLÉ – Commune de Banyuls-sur-Mer
- M. CASSOU – Commune de Cerbère

Catégorie des organisations professionnelles

- B. PÉREZ – CRPMEM Occitanie
- I. GALMICHE-SMITH – FNEAPL
- A. MAYER – GS3PO
- G. HUBERT – ARMAM
- S. PALLARES – UVPO

Catégorie organisations d'usagers

- J-C. HODEAU – FNPPSF
- J-M PEREZ – FFPM
- J. DOUAY – FFV
- J-M. RAY – FNPSA

22^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 14 février 2019

- M. ROHEE – GAPAMAR

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- R. LECOMTE – ASAME
- A. FIALA – CCN des Pyrénées-Orientales
- J. HIARD – GOR
- J. DIETRICH – IFREMER
- P. LENFANT – UPVD
- F. DESSALES – Conservatoire du Littoral
- A. BARSELO – SNSM

Procurations

- V. LAUDET – UPMC/OOB, pouvoir à A. FIALA
- A. LUBRANO – CEPRALMAR, pouvoir à J. DIETRICH
- G. BŒUF – MNHN – pouvoir à R. LECOMTE
- A. ANDRE – WWF France, pouvoir à M. MOLY
- C. PIANTE – Coordinatrice MEDPAN – désignée par le Préfet des PO, pouvoir à P. LENFANT

Commissaires du gouvernement

- S. PERON – représentant le Préfet maritime de la Méditerranée

Équipe AFB du Parc

- H. MAGNIN (directeur du Parc), O. MUSARD (chef du service Ingénierie), B. FERRARI (chef du service Opérations), M. MORINEAUX (chargée de communication), A. JOU (secrétariat),
- M. DUMONTIER (qualité de l'eau), G. AGIN (usages industriels et aménagements maritimes), V. MAGENTI (patrimoine culturel), J. CAMMAL (développement durable), I. MASINSKI (technicienne de l'environnement), R. HUBERT et G. ESPOSITO (techniciens de l'environnement), T. AUGA BASCOU (agent technique de l'environnement)

Accompagnants : L. MONTEL (DREAL Occitanie), X. PRUD'HON (DDTM/DML), J. SCHLOSSER (DDTM), M-L. LICARI (CD 66), J.-R. BRUNET (Région), N. PINEAU (Commune de Saint-Cyprien), M. SEVERAC (Commune d'Argelès-sur-Mer), G. VINOT (Commune de Banyuls-sur-Mer), P. ROMANS (CCN des Pyrénées-Orientales), R. BUSCAIL (GOR)

Invités : F. CADENE (CD 66, Réserve Marine Cerbère-Banyuls), C. JABOUIN (AFB Pérols), G. MIRETE (OP du Sud), P. CUVILLIERS (OP du Sud), G. CAPRANI (PPM), M. PEREZ (Communauté urbaine Perpignan-Méditerranée Métropole)

Proposition initiale d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV du 08/11/18
3. Présentation du rapport d'activité 2018

22^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 14 février 2019

4. Programme d'action 2019
5. Règlement de l'appel à projet 2019
6. Suite du séminaire sur les zones de protection renforcée
7. Présentation du schéma régional de gestion intégrée du trait de côte – DREAL
8. Points d'information (ZMEL Paulilles – CD 66) et questions diverses

Accueil des participants, introduction et ouverture de session

M. MOLY ouvre la session remercie tous les participants, excuse D. CODORNIU, P. AYLAGAS ainsi qu'A. LANGEVINE et G. ESCLOPE.

Le quorum est atteint, le conseil de gestion peut délibérer valablement.

Actualités nationales

M. MOLY fait part de certaines actualités avec les membres du conseil de gestion :

- Le 4 février, le Ministre de la transition écologique a reçu le conseil d'administration du Conseil national de la mer et des littoraux. En conclusion d'échanges compliqués, M. DE RUGY a demandé à ses représentants d'amener des éléments positifs lors du prochain rendez-vous, le 18 juin. A cet effet, M. MOLY souhaite valoriser les actions du PNMGL et montrer que l'outil fonctionne.

- En réponse à la demande des Présidents des parcs sur les moyens le ministre avait passé commande d'un rapport d'audit au CGEDD (conseil général de l'environnement et du développement durable) en 2018. Les conclusions de ce rapport n'ayant pas encore été partagées, le président du conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et des Agriates, M. SIMEONI, suite à sa rencontre avec le Ministre le 7 février 2019, a donc pris l'initiative de rédiger un courrier soutenu par les autres présidents des conseils de gestion afin de rappeler les besoins humains et financiers des Parcs. Suite à ce courrier, M. DE RUGY s'est engagé à communiquer ce rapport.

- En ce qui concerne la fusion entre l'AFB et l'ONCFS, M. MOLY précise qu'un préfigurateur, M. PIERRE DUBREUIL, a été désigné. Il effectue un tour de France afin de rencontrer l'ensemble des services. Il dispose de moins d'un an pour organiser cette fusion qui devrait avoir lieu le 1^{er} janvier 2020. M. MOLY rappelle que la fusion précédente, en 2017, a présenté certaines difficultés. Des ajustements techniques seront inévitables, au moins jusqu'en 2020. L'AFB finalise son projet d'établissement, qui ne devrait pas être remis en question par la fusion. Une rencontre entre le préfigurateur et les présidents des conseils de gestion va avoir lieu prochainement.

22^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 14 février 2019

- Le principe d'un soutien aux aires protégées a été entendu et retenu au sein du Conseil de la mer et des littoraux. M. MOLY estime nécessaire un tel objectif à 6 ans parmi tous les autres objectifs mentionnés. Le Ministre de la transition écologique a mentionné sa volonté d'élaborer une stratégie pour les aires marines protégées pour le colloque national de Biarritz en octobre 2019.

- Dans le cadre de la préparation du congrès mondial de la nature à Marseille en 2020, l'AFB a décidé de consacrer une année à la mobilisation citoyenne, appelée « Mob 20-20 ». Il est primordial que les parcs naturels marins soient mobilisés et présents pour alimenter cet événement, tout comme les membres du conseil de gestion.

Actualités du Parc

En ce qui concerne l'actualité du PNMGL, plusieurs prises de postes sont à préciser :

- A. MARTIN est arrivée en tant que chargée de mission sur le projet européen Life MARHA ;
- Les postes « patrimoine naturel » et « pêches » ont également été renouvelés. M. MOLY tient à remercier C. JABOUIN et A. GIGOU pour leur travail sur ces missions au sein du PNMGL.
- Le recrutement pour le projet WWF, en appui à la petite pêche artisanale, devrait bientôt être officialisé.

Par ailleurs, M-L. LICARI, chargée de la mer et des littoraux au département des Pyrénées-Orientales, est décorée de l'Ordre du Mérite maritime et M. MOLY tient à la féliciter et précise qu'elle sera décorée lors du prochain conseil de gestion du Parc.

La communication reste un point essentiel à développer pour M. MOLY. Une note a été adressée au conseil de gestion dressant le bilan des retombées médiatiques du Parc, en hausse de 30% par rapport à 2017. Le site internet du Parc est en cours de refonte. En outre, une stratégie de communication sur les 3 prochaines années sera élaborée courant 2019.

M. MOLY précise qu'il n'évoquera pas dans le détail les échanges du bureau du 13 décembre dernier : la session avait pour principal objet la préparation de ce conseil de gestion et son ordre du jour qu'il énumère.

Questions et remarques

I. GALMICHE-SMITH estime que la communication n'est pas aussi positive que l'on veut bien la présenter. Pollution aux hydrocarbures, échouage, stock d'oursins en baisse, etc. La communication n'est pas équilibrée par des éléments plus positifs. Peut-être serait-il opportun de mettre en place un groupe de travail afin d'établir une ligne éditoriale pour la stratégie de communication envisagée.

M. MOLY la remercie et précise que peu de retours ont été formulés suite à ces différentes actions de communications et que les impressions et remarques du conseil de gestion sont les bienvenues.

H. MAGNIN confirme l'invitation à ouvrir le débat sur les sujets traités sur la page Facebook du Parc et M. MOLY invite tous les membres à proposer des sujets, car tous les membres présents sont acteurs de la mer.

22^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 14 février 2019

A. MAYER interroge le conseil de gestion sur les raisons de la présence l'été dernier de nombreuses raies dans les zones côtières du Parc et précise que l'eau est restée plutôt froide cette année.
H. MAGNIN mentionne qu'il n'y a pas encore d'explication précise concernant ces observations.
M.MOLY se réjouit des discussions et débats qui ont eu lieu au sein de la communauté des gestionnaires et des scientifiques sur les phénomènes exceptionnels apparus l'année dernière.

1- Adoption de l'ordre du jour

M. MOLY procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre est modifié, le point 7 est finalement reporté au rang numéro 4.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2- Adoption du PV du 08/11/18

Le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 8 novembre 2018 est proposé à l'approbation.

Le conseil de gestion approuve le procès-verbal du 8 novembre 2018, sans modification.

A l'unanimité

Délibération n° 2019-001

3- Présentation du rapport d'activités 2018

Le nouveau format du rapport d'activités 2018 est présenté par O. MUSARD. Il s'agit maintenant de rappeler les actions phares du Parc, ainsi que la mise en œuvre du programme d'actions à travers les 4 axes stratégiques déterminés.

Parmi les actions phares, l'intervention de l'aire marine éducative des Criques de Portails lors du conseil de gestion de novembre est mise en avant, projet suivi par I. GALMICHE-SMITH dans le cadre de son étude sur la sémantique et l'évolution du langage, subventionné grâce à l'appel à projet du Parc.

Par ailleurs, O.MUSARD rappelle les résultats de l'indicateur lié à la mobilisation du conseil de gestion et constate une participation qui n'est pas très satisfaisante, selon le barème choisi pour illustrer cet indicateur.

L'année 2018 a également été l'occasion de signer un contrat de coopération structurant pour le Parc avec l'UDSIS, ayant pour objectif de développer l'apprentissage de la voile latine sur les optimists.

Le contrat de coopération avec la commune d'Argelès-sur-Mer pour la co-gestion du site mixte Natura 2000 a également pu être officialisé. Des sorties sur le terrain et des retours réguliers entre les équipes de la commune et du Parc seront organisés.

22^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 14 février 2019

L'avis conforme sur la ferme pilote d'éolien en mer, prononcé en juin, a constitué un moment fort de la vie du Parc en 2018 et a fortement mobilisé le service ingénierie, et en particulier G. AGIN, pour l'instruction du dossier.

Le premier séminaire relatif à l'érosion du littoral a pu être organisé et une feuille de route sur les 3 prochaines années est en cours et prévoit des échanges au niveau national.

Par ailleurs, suite à une réunion du groupe de travail sur la mise en réseau des ports en septembre 2018, le besoin a été exprimé d'accompagner les ports vers la certification « Ports Propres », en collaboration avec l'UVPO. Cette action sera poursuivie en 2019.

Le service opérations a un rôle majeur puisqu'il est amené à être au premier rang sur le terrain, dans les actions de suivis, de surveillance, notamment pour identifier les phénomènes ponctuels exceptionnels, comme en 2018 avec l'arrivée de *Caulerpa racemosa* ou encore l'échouage du rorqual. Ces actions sont relayées sur la page Facebook du Parc.

M. MOLY demande s'il y a des remarques ou questions sur ces actions mises en exergue dans le rapport d'activités et exprime son souhait de conserver une présence importante des membres du conseil de gestion lors de ces réunions. Il souhaite ouvrir le débat sur les raisons de l'absence systématique de certains membres au conseil de gestion.

S. PALLARES rappelle que l'élaboration du plan de gestion du Parc a sollicité les membres du conseil pendant 3 ans et le Parc, à cette époque, était beaucoup plus suivi. Le Parc est à la recherche d'un second souffle à ses yeux. Peut-être la mise en place d'un cycle de conférences serait-elle bénéfique pour reconquérir le territoire et ses acteurs. Il souligne enfin une perte de convivialité au sein du conseil de gestion et regrette l'absence de déjeuner commun permettant de renforcer la cohésion de ses membres.

H. MAGNIN souhaite promouvoir la mobilisation citoyenne, les séminaires et les outils de communication permettant de renforcer la présence et la connaissance du Parc. En tant qu'axe fort de l'AFB, il est important de réfléchir aux moyens de mobilisation du territoire et des citoyens.

I. GALMICHE-SMITH souhaiterait que le Parc propose des leviers motivationnels, autour du marché de l'emploi, auprès des professionnels et des formations existantes, afin de s'impliquer d'avantage dans le patrimoine humain et l'activité économique.

Pour S. PALLARES, le Parc doit être plus fédérateur qu'il ne l'est aujourd'hui, qu'il puisse assurer un rôle de soutien vis-à-vis des établissements scolaires avec des spécialités sur la mer, comme à Canet ou à Saint-Cyprien.

A. SANGUIGNOL tient à expliquer sa présence aux réunions du conseil de gestion. Il continue en effet à être présent, afin d'avoir le quorum et parce que le Parc joue un rôle important à ses yeux. Ceux qui ne viennent plus ne se sentent peut-être pas utiles et savent que le quorum est atteint.

A. FIALA mentionne que des propositions ont déjà été exprimées afin d'organiser des moments d'échanges autour de sujets d'actualité et des modalités d'évolution de ces sujets au sein du Parc. Il est dommage que cela n'ait pas été mis en place.

I. GALMICHE-SMITH fait remarquer qu'il n'y a pas de budget spécifique affecté aux aires marines éducatives, ce qui oblige les porteurs de projets à présenter un dossier à l'appel à projets, alors que c'est une action phare du Parc.

22^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 14 février 2019

H. MAGNIN rappelle que des arbitrages ont été effectués dans certains domaines et précise qu'il est parfois plus aisé pour le Parc de faire grâce à une certaine capacité à financer, amenant à mettre en place des partenariats ou des appels à projets.

M. MOLY félicite l'équipe pour le travail réalisé ainsi que pour sa présentation.

Le conseil de gestion approuve le rapport d'activités 2018, sans modification.

A l'unanimité

Délibération n° 2019- 002

4- Présentation du schéma régional de gestion intégrée du trait de côte – DREAL

S. FOREST, directeur régional adjoint de la DREAL Occitanie, introduit cette présentation du schéma régional de gestion intégrée du trait de côte.

En propos introductifs, S. FOREST rappelle que cette stratégie de l'Etat est d'appuyer les collectivités locales confrontées à la mobilité du trait de côte. L'objectif est de pouvoir recueillir les avis, besoins et attentes des collectivités à ce sujet. Elle a été préparée par les services de l'Etat, la DREAL et les DDTM et a été validée par les préfets de départements et le préfet de région. Beaucoup d'études et divers investissements, notamment des fonds européens, ont été mobilisés pour mieux connaître ces phénomènes liés à la gestion du littoral. Pour le département des Pyrénées-Orientales, il a été décidé de la présenter au sein du conseil de gestion, puisque cette instance regroupe toutes les communes du littoral du département, que le Parc a organisé un séminaire structurant sur ce sujet et qu'un travail a été effectué avec l'équipe du Parc pour cette stratégie. L'essentiel de la stratégie traite de la côte sableuse mais un chapitre a d'ailleurs été ajouté, à la demande de M. MOLY, Président du conseil de gestion, concernant la côte rocheuse. C'est un sujet qui obligera les collectivités et les services de l'Etat à travailler de concert, pendant de nombreuses années.

A la suite de ces propos introductifs, la parole est donnée à L. MONTEL, chargé de présenter la stratégie. Le constat est que le taux d'artificialisation du littoral d'Occitanie est l'un des plus élevés de France, la majorité du secteur étant en effet en érosion. Les choix d'aménagement réalisés ont conduit à la fragmentation du littoral (ports, construction sur le lido, etc.) et ont perturbé l'équilibre naturel de ces milieux. En outre, du fait de ce territoire assez plat, les zones littorales sont sujettes à des phénomènes de submersion marine. Par ailleurs, le manque de culture du risque, du fait de la fréquentation saisonnière de ce territoire (résidences secondaires), peut aggraver certaines situations. L. MONTEL précise les grandes lignes des différentes stratégies qui se sont succédées sur le littoral, depuis la Mission Racine. En résumé, la stratégie présentée aujourd'hui consiste à mettre en avant les techniques souples de gestion du trait de côte, et stopper la poursuite de l'artificialisation du littoral. Cette stratégie peut présenter plusieurs usages potentiels : éligibilité foncière, réflexion stratégique de planification spatiale. Trois grands types d'enjeux ont été identifiés dans la stratégie : des enjeux naturels, des enjeux diffus ou déplaçables et des enjeux urbains.

22^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 14 février 2019

M. ROHEE confirme la nécessité de travailler ensemble sur ce sujet. Il a transféré les travaux du Conseil de développement durable (C2D) de Perpignan Méditerranée Métropole, dont il est membre, au Parc.

S. PALLARES intervient pour exprimer son incompréhension. La mission Racine a été réalisée par l'Etat. Cette mission a changé tout le territoire et a apporté une richesse humaine et économique formidable. Il lui semble inacceptable que l'Etat dise aujourd'hui qu'il faille tout changer. Ce message est dur à entendre pour les citoyens. En tant que président des ports français et d'Occitanie, il ne peut l'accepter. Il attend des solutions de la part de l'Etat, ainsi que des financements pour s'adapter.

L. MONTEL rappelle qu'il a bien banni le terme de repli stratégique et a exprimé la notion d'adaptation. Il s'agit maintenant d'imaginer comment aménager le territoire et comment s'adapter. En ce qui concerne le financement, il existe le fonds Barnier pour les inondations fluviales mais il n'existe pas de fonds pour le moment pour les sinistrés de l'érosion littorale. L'Etat y réfléchit cependant. La stratégie propose d'essayer d'imaginer le territoire autrement.

P. JUNQUET précise que l'on peut difficilement opposer l'Etat des années 1970 et l'Etat d'aujourd'hui. De même, les vérités scientifiques de l'époque ne sont plus celles d'aujourd'hui, les connaissances évoluant sans cesse. Même si la situation en Occitanie n'est pas la même que du côté de l'Atlantique, la mer Méditerranée commence à rencontrer les habitations, comme par exemple à Argelès ou à Sainte-Marie. Les structures en charge de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - souvent les collectivités, communautés de communes) sont les chefs de file et sont chargées de cette adaptation mais ne sont pas forcément bien armées pour mener à bien ce processus. Le repli stratégique est l'un des outils mais pas le seul et ne sera pas utilisé dans toutes les situations.

J.-R. BRUNET, invité par le Président à s'exprimer devant le conseil, souhaite apporter quelques précisions suite à la mention du plan Littoral 21 dont il s'occupe pour le compte de la Région. Pour lui, ce document aura des difficultés à avancer, pour deux raisons : acceptabilité des populations et stratégie de financement. Il faut rester vigilant afin de ne pas créer de « bombe sociale à retardement ». L'enjeu est dans la compilation et l'agrégation des données existantes afin de mettre à disposition des élus un outil leur permettant d'envisager les conséquences de certains projets d'aménagements, et ainsi, prendre des décisions éclairées. La Région se mobilise en ce sens en participant au Comité France Maritime et une réflexion est entamée pour l'hôtellerie de plein air. Il est nécessaire de s'orienter vers de nouvelles expérimentations, tel l'habitat flottant, comme D. CODORNIUO a déjà eu l'occasion de le mentionner.

L. MONTEL informe l'assemblée que les subventions pour des projets innovants et expérimentaux seront plus importantes.

S. PALLARES remercie P. JUNQUET d'avoir intégré et présenté l'aspect humain de ce problème. C'est un véritable sujet dont le Parc doit se saisir.

I. GALMICHE-SMITH ajoute le problème du prix de la terre en zone littorale.

G. HUBERT mentionne que le problème de l'érosion est connu de tous. Des solutions existent, comme par exemple aux Pays-Bas, mais la question reste le financement.

5- Programme d'actions 2019

22^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 14 février 2019

Globalement, le Parc bénéficiera d'environ 18 ETP en 2019 et d'un budget de 1,1 million d'euros, hors masse salariale. Ce budget est déterminé par l'AFB et alloué par le Ministère de l'Ecologie.

Les 4 axes stratégiques sont repris dans les mêmes proportions qu'en 2018. Il est nécessaire de préciser que la programmation des actions est principalement pluriannuelle, donc le programme d'actions 2019 s'inscrit naturellement dans la continuité. O. MUSARD précise quelques actions phares qui viendront ponctuer certaines dynamiques de travail collectives.

La fin de l'année 2019 sera probablement complexe, dans la perspective de la fusion pour la création de l'Office français de la biodiversité. Il faudra être réactif pour le financement des projets.

M. ROHEE intervient pour rappeler l'importance de renouveler les pratiquants de la navigation traditionnelle. Le projet d'école de voile latine avec l'UDSIS est un beau projet, ainsi que l'équipement de voile latine sur des barques à rames.

Le conseil de gestion approuve le programme d'actions 2019, sans modification.

A l'unanimité

Délibération n° 2019- 003

6- Règlement de l'appel à projet 2019

O. MUSARD reprend la parole afin de présenter le règlement de l'appel à projets 2019. Le cadrage budgétaire est de 160 000 €, à titre indicatif. Une volonté de convergence d'appréciation a donné lieu à des réunions de travail avec la Région et le Département, même si les cadres administratifs et juridiques des appels à projets ne sont pas identiques, comme par exemple la distinction entre investissement et fonctionnement. Pour ce travail, O. MUSARD tient à remercier M.-L. LICARI (CD66) et E. VANPEPERSTRAETE (CR Occitanie) pour leur collaboration. L'objectif est de donner de la visibilité aux candidats, ce qui ne les dispensera pas de remplir un dossier pour les subventions complémentaires souhaitées, soit de la Région, soit du Département.

Cette année, 3 thématiques ont été identifiées pour l'appel à projets du Parc, avec 3 enveloppes différentes : la première thématique relative à la sensibilisation est dotée de 60 000€, la deuxième relative aux interventions techniques et de restauration de 40 000€ et la troisième relative à l'acquisition de connaissances de 60 000€.

Au regard de l'expérience du Parc dans le cadre de l'appel à projets, la période d'éligibilité des dépenses a été allongée jusqu'en 2022, afin de faciliter les modalités de réalisation des actions subventionnées. Pour cette année, 5 critères de sélection ont été retenus afin d'évaluer la pertinence, la spécificité, la cohérence, les modalités de communication ainsi que le potentiel démonstratif des dossiers de candidature.

Par ailleurs, comme identifié et acté préalablement, il est proposé de réserver 20 000€ pour les établissements scolaires ou centres d'accueil des jeunes. Ce montant ne préjuge pas de l'attribution finale des subventions, car en fonction des candidatures, le solde de ce budget pourra être redéployé sur l'ensemble de la thématique 1.

I. GALMICHE-SMITH ne comprend pas pourquoi un budget est réservé aux établissements scolaires alors que pour la réalisation des actions, ces mêmes établissements devront nécessairement externaliser et faire appel à des intervenants pour la réalisation des actions.

22^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 14 février 2019

En ce qui concerne le calendrier, le lancement de l'appel à projets est prévu pour le 8 mars au plus tard, pour une clôture des candidatures le 28 avril. Il est prévu de présenter les analyses des candidatures le 13 juin. Pour ce qui est de la diffusion de cet appel à projets, il est rappelé que c'est bien de l'affaire de tous. L'appel à projets sera diffusé sur le site internet du Parc, sur la page Facebook, ainsi que dans la presse écrite, notamment L'Indépendant.

Le conseil de gestion approuve le règlement de l'appel à projets 2019, le calendrier, ainsi que les thématiques, sans modification.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 2

Délibération n° 2019-004

7- Suite du séminaire sur les zones de protection renforcée

H. MAGNIN rappelle le contexte gouvernant l'identification de ces zones de protection forte ou renforcée et revient sur le séminaire organisé par le Parc en décembre 2018. De ce séminaire a résulté un réel travail collectif et participatif de synthèse des zones à enjeux. Cette ambition répond aux attentes de différentes politiques publiques relatives au milieu marin mais également aux orientations de gestion identifiées dans le décret de création du Parc et illustrée par la carte des vocations. Plus précisément, une mesure de la DCSMM précise qu'il s'agit de « *constituer à terme (2025) un réseau de protections fortes (ZPF) cohérent, connecté et représentatif de la diversité des écosystèmes marins, qui contribue à atteindre le bon état écologique des eaux. Ces protections fortes seront prioritairement instituées au sein d'aires marines protégées existantes.* » Dans le contexte d'une mer Méditerranée convoitée et en crise écologique, le Parc constitue une aire marine protégée privilégiée pour la mise en place de ZPF : gouvernance favorable au dialogue, un espace de référence pour l'acquisition de connaissances, un territoire doté de moyens de contrôle, une réserve naturelle marine exemplaire en matière de protection et de conciliation des usages.

Ce projet engagé en 2018 est à poursuivre dans le dialogue et la co-construction sur la base de 4 étapes principales proposées au conseil de gestion :

- Etape 1 : Séminaire scientifique – décembre 2018
- Etape 2 : Création d'un groupe de travail afin d'évaluer les pressions, le poids économiques des usages, rechercher les différents outils juridiques disponibles, etc.
- Etape 3 : Examen des différentes mesures de réduction des pressions et des impacts proposées par le conseil de gestion
- Etape 4 : Déploiement et contrôle des ZPF

I. GALMICHE-SMITH s'interroge sur le calendrier relatif à ce travail et à la création de ce groupe de travail.

22^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 14 février 2019

H. MAGNIN précise que la feuille de route sera présentée au conseil de gestion du mois de juin, à la suite de rencontres bilatérales avec certains acteurs du territoire.

Certains membres du conseil de gestion expriment leur souhait de participer à ce GT : A. FIALA, I. GALMICHE-SMITH, J.-C. HODEAU, M. ROHEE, P. LENFANT, J. HIARD et sûrement V. LAUDET.

X. PRUD'HON donne son accord sur le principe pour y participer, en fonction de l'ordre du jour des réunions.

M. ROHEE rappelle qu'il faut y inclure des acteurs transfrontaliers.

M. MOLY requiert l'impérative participation des pêcheurs professionnels.

Est arrêté à la demande de certains membres une réunion de préfiguration de ce GT avant le conseil de gestion de juin pour préparer la proposition de mandat qu'il lui sera confié.

8- Points d'information (ZMEL Paulilles – CD 66) et questions diverses

- **Projet de ZMEL à Paulilles**

M.-L. LICARI rappelle qu'il est convenu de faire un retour régulier auprès du conseil de gestion concernant le projet de ZMEL de la baie de Paulilles. Ce projet correspond à la réalisation d'une mesure compensatoire dans le cadre de la requalification du quai Dezoums à Port-Vendres. Le CD 66 assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet et est accompagné par le cabinet OTEIS. Deux instances de gouvernance ont été mises en place : un comité de suivi et un comité technique. Une première réunion a eu lieu en décembre 2018 et a permis de présenter le périmètre géographique de l'étude, à savoir du cap Béar jusqu'au sud du cap Oullestreil. Le calendrier prévisionnel du projet prévoit une mise en service de la ZMEL pas avant 2023, ce qui amène A. FIALA à questionner la longue procédure complexe ne permettant pas une protection rapide et efficace de ces milieux.

X. PRUD'HON explique que le calendrier prévisionnel résulte de l'ampleur du projet et de la nécessité d'échanger avec les usagers de la zone, mais également des délais de procédure incompressibles.

M. MOLY précise qu'à l'heure actuelle il n'est pas envisagé de faire payer le mouillage.

S. PERON précise que des réflexions sont en cours pour la prochaine du conseil maritime de façade autour de la protection des posidonies.

M.-L. LICARI rappelle que le CD 66 est bien le maître d'ouvrage du projet pour les études et la mise en place de la ZMEL, mais la question du gestionnaire de la future ZMEL est l'une des questions qu'il reste à trancher. Il en est de même concernant le nombre de places, c'est bien l'étude qui précisera la capacité d'accueil, au regard des résultats des études du milieu et des échanges avec les usagers.

G. HUBERT regrette qu'aucune solution n'existe ou ne soit proposée pour les professionnels de transport de passagers, mis à part des solutions payantes avec une AOT individuelle, outre le paiement de la TPM (taxe passager maritime).

22^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 14 février 2019

- **Projet EID sur les bois flottés**

M.-L. LICARI présente le guide publié pour la valorisation des bois flottés sur les plages d'Occitanie. A l'automne, au moment de la formation sur les enjeux de gestion des plages, Torreilles propose de l'accueillir. Ce serait l'occasion de faire une restitution officielle de ce guide auprès des collectivités.

- **Situation des professionnels de la plongée**

I. GALMICHE-SMITH mentionne que la réglementation en cours n'impose pas la sécurité surface dans le cadre de l'apprentissage de la plongée sous-marine. Le nouveau règlement des zones de mouillage impose une sécurité surface, ce qui empêchera certaines structures de travailler.

Il est précisé par H. MAGNIN que ce sujet est toujours en cours de discussion, notamment pour un aménagement du calendrier pour la basse saison.

A. MAYER appuie le propos tenu précédemment, précisant que l'obligation d'une sécurité surface empêchera certaines structures de travailler sur les dispositifs d'amarrage.

F. CADENE précise que pour la Réserve, l'AOT est en cours de renouvellement. Le règlement de police a été discuté avec les représentants du GS3PO, Eric DELMAS et Christian DADILLON.

I. GALMICHE-SMITH demande à ce que ce type d'échanges soit partagé directement avec tous les membres du groupement, pas seulement ses représentants. Parfois, les groupements dysfonctionnent et il serait préférable d'envoyer les documents de travail à toutes les entreprises.

La séance est levée à 18h00.

Michel MOLY



Président du conseil de gestion
du Parc naturel marin du golfe du Lion